

COMPTE RENDU DU 1^{er} COPIL

« Stratégie Littoral 76 »

Mardi 06 juin 2023 – Présentiel

PARTICIPANT.E.S

NOM	STRUCTURE	FONCTION
BALIER VICTOR	MAIRIE DE SAINT-LEONARD	ELU
BAZILLE ALAIN	SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL 76	PRESIDENT
BEAUDOUIN PIERRE	HAROPA PORT	CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT
BELLONCLE LEA	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERROIR DE CAUX	CHARGÉE DE MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE
BILLARD JEAN-PHILIPPE	SMBV BRESLE	DIRECTEUR
BLANCHET FRANCK	MAIRIE DE VATTETOT-SUR-MER	MAIRE
BLOC JEAN-FRANÇOIS	MAIRIE DE QUIBERVILLE REGION NORMANDIE	MAIRE CONSEILLER REGIONAL
BONVOISIN MATTHIEU	SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE	CHEF DU SCPPAT
BOUTREAU AURELIA	HAROPA PORT	RESPONSABLE DU POLE GESTION FONCIERE ET ADMINISTRATION DU DOMAINE
BRUMENT JEAN-JACQUES	MAIRIE DE HAUTOT-SUR-MER	MAIRE
CASTAN NOEMIE	RÉGION NORMANDIE	CHARGÉE DE PROJETS "LITTORAL"
CAYEUX STEPHANIE	MAIRIE DE VATTETOT-SUR-MER	ADJOINTE AU MAIRE
CHERON VALENTIN	FÉCAMP CAUX LITTORAL AGGLOMÉRATION	CHARGE DE MISSION GRAND CYCLE DE L'EAU
CLEMENT DELPHINE	LE HAVRE SEINE METROPOLE	RESPONSABLE PREVENTION DES INONDATIONS
COLIN GERARD	SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL 76	VICE PRESIDENT
D'AVDEEW MARINA	ARTELIA	DOCTORANTE "SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE"
DE ROTON GWENOLA	OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	CHARGÉE DE MISSION PATRIMOINE NATUREL
DEHAIS FRANCOIS	SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL 76	DIRECTEUR
DEMONDION JEAN-MARY	FÉCAMP CAUX LITTORAL AGGLOMÉRATION	VICE PRESIDENT
DUMONT LAURENT	DREAL NORMANDIE	CHEF DU POLE MER ET LITTORAL
DUVAL THEO	CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 76	CONSEILLER ENVIRONNEMENT
FAVEY EMMANUEL	MAIRIE DE SAINT-PIERRE-EN-PORT	MAIRE
FAVREL JULIE	SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL 76	CHARGÉE DE MISSION STRATEGIE LITTORAL
FOLLAIN JEAN MARIE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FALAISES DU TALOU	VICE PRESIDENT
GASTON DIDIER	MAIRIE DE PALUEL	MAIRE
GODEFROY CLEMENT	MAIRIE D'HAUTOT SUR MER	ADJOINT AU MAIRE
GRATIEN JEROME	MAIRIE DE VEULES-LES-ROSES	ADJOINT AU MAIRE
GRUET ARNAUD	DDTM76	SERVICE TERRITORIAL DIEPPE
HARMANGE LUCIE	SMBV YERES / SAGE DE L'YERES	ANIMATRICE
HEBERT SÉVERINE	MAIRIE D'ELETOT	MAIRE
JACONO DELPHINE	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	SERVICE MILIEUX AQUATIQUE ET AGRICULTURE
JACQUES LAURENT	MAIRIE DU TREPORT	MAIRE

KUGLER JEAN	DDTM76	DIRECTEUR
LE LOUARGANT LOICK	SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL 76	INGENIEUR LITTORAL
LEGUILLETTE CHARLOTTE	SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL 76	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
LEMAIRE DAVID	SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE	
LEVASSEUR SEBASTIEN	CHAMBRE D'AGRICULTURE 76	VICE PRESIDENT
LOSAY-ANNEBIQUE SANDRINE	MAIRIE DE SAINT-SYLVAIN	MAIRE
MARTIN PHILIPPE	COMMUN ACCORD	CHARGE DE CONCERTATION
MOREAU ANNE-LAURE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VILLES SŒURS	RESPONSABLE GEMAPI
MOREL MARIE-FRANCE	SOUS-PREFECTURE DU HAVRE	CHEF DU SCPPAT
NAUWYNCK RACHEL	SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL 76	CHARGÉE DE MISSION GEMAPI LITTORAL
OUVRY JEAN-FRANÇOIS	MAIRIE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX	MAIRE
PAGNY JULIE	RÉSEAU D'OBSERVATION DU LITTORAL DE NORMANDIE ET DES HAUTS-DE-FRANCE	DIRECTRICE
PERRAULT CLAIRE	MAIRIE DE CRIQUEBEUF-EN-CAUX	ADJOINTE AU MAIRE
PICOT MATHILDE	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DIEPPE MARITIME	DIRECTRICE POLE PLANIFICATION INFRASTRUCTURES
PRUVOST ERIC	MAIRIE DE CRIEL-SUR-MER	ADJOINT AU MAIRE
ROBBE LOUISE	COMMUN ACCORD	CHARGÉE DE CONCERTATION
ROCHE OLIVIER	MAIRIE D'OCTEVILLE-SUR-MER	MAIRE
SERVAIN ANTOINE	SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS VALMONT-GANZEVILLE	PRESIDENT
SIGWALD ROBIN	ARTELIA	CHEF DE PROJET
SIMON CAMILLE	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	CHEF DE PROJET BASSE SAÛNE 2050
TASSE YVES	MAIRIE DE VEULES-LES-ROSES	MAIRE
THULIEZ LOIC	SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'ARQUES	DIRECTEUR
TOPIN LAURENT	SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS SAÛNE VIENNE ET SCIE	DIRECTEUR
VASSET LAURENT	FÉCAMP CAUX LITTORAL AGGLOMÉRATION	PRESIDENT
VION MARION	FÉCAMP CAUX LITTORAL AGGLOMÉRATION	DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
VION PASCAL	SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE	SOUS-PREFET DE DIEPPE
VOGT PIERRE	RÉGION NORMANDIE	VICE PRESIDENT
WAMBRE JUSTINE	SMBV ARQUES	CHARGÉE DE MISSION PAPI
WEISZ FRÉDÉRIC	SBV DE L'ARQUES AGGLOMERATION DIEPPE MARITIME	PRESIDENT VICE PRESIDENT



OBJECTIFS DE LA REUNION

- Valider le caractère suffisant du diagnostic comme base d'échange pour l'établissement de la stratégie, ou indiquer les compléments nécessaires,
- Valider la méthode pour l'élaboration et la validation future de la stratégie.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. Cadre d'élaboration (méthode et calendrier)
- II. Partage des résultats du diagnostic
- III. Du constat à l'action : principes et méthode d'élaboration de la stratégie
- IV. Les prochaines étapes

INTRODUCTION DE LA REUNION

M. Bazille, Président du Syndicat Mixte du Littoral 76 (SML76) et M. Vion, Sous-Préfet de l'arrondissement de Dieppe introduisent la réunion.

M. Bazille rappelle l'historique ayant conduit au lancement de ces travaux à savoir :

- La création fin 2019 du SML76, doté d'une compétence générale, spécifique et obligatoire pour ses membres de « *coordination et d'élaboration d'une stratégie commune et de concertation dans le domaine de la Gestion du Milieu Aquatique et de la Prévention des Inondations par submersion marine et d'adaptation au changement climatique qui en résulte ainsi qu'au recul du trait de côte à l'échelle de la frange littorale du Département de la Seine-Maritime* ».

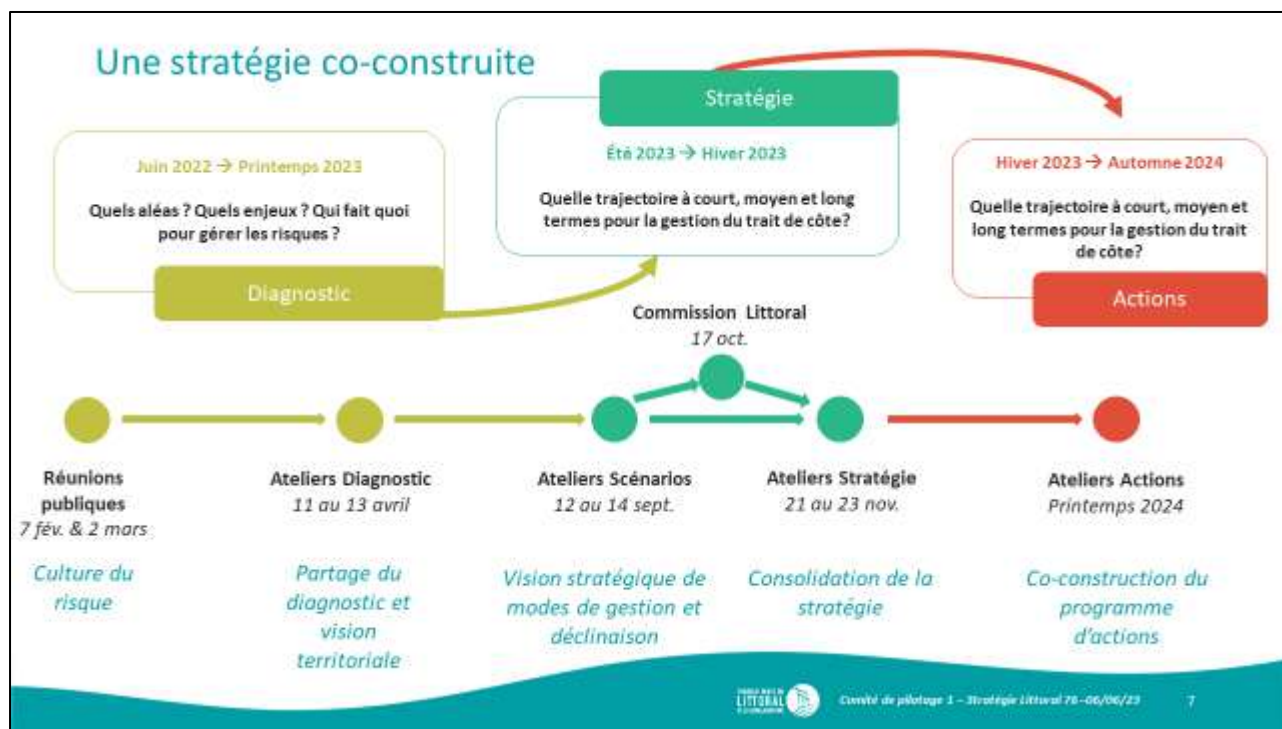
- Le recrutement d'une chargée de mission dédiée à cette mission en juin 2021.
- L'installation de la Commission Littoral 76 en novembre 2021.
- La sollicitation d'un appui pour réaliser une étude spécifique dans le cadre du dispositif « *Notre Littoral pour Demain* » auprès de la Région et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Le lancement de la stratégie avec l'appui du groupement ARTELIA/COMMUN ACCORD.

M. Bazille et M. Vion insistent sur le caractère préoccupant du recul du trait de côte à l'échelle de la Seine-Maritime, et de l'importance d'une coordination étroite entre l'État, le SML76 et les Établissements Publics Intercommunaux (EPCI) dans la gestion de ces risques.

Julie FAVREL, chargée de mission « Stratégie Littoral 76 » au SML76 commence la présentation avec le support annexé au présent compte-rendu. Elle rappelle le contexte associé à la Stratégie Littoral 76 et ses modalités de gouvernance.

Il s'agit ici de la première réunion du comité de pilotage. Il se réunira à l'issue de chacune des 3 phases des travaux (diagnostic, objectifs, plan d'actions). Le comité de pilotage est le garant de la cohérence des travaux à l'échelle de la Seine-Maritime. Il est composé des élus des communes littorales, des EPCI, des syndicats de bassins versants, du Département, des établissements publics, des services de l'État, des représentants des usagers et des acteurs socio-économiques.

Ensuite, **Robin SIGWALD (ARTELIA)** rappelle le calendrier de la démarche et les étapes ayant permis d'aboutir au diagnostic et à son partage lors des premiers ateliers de co-construction animés les 11, 12 et 13 avril 2023.



PRESENTATION DES TRAVAUX ET ECHANGES

(cf. support de présentation de la réunion)

I. Cadre d'intervention (méthode et calendrier)

Le **Président du SML76** rappelle **l'importance de la participation des élus** aux ateliers de concertation, qui sont le lieu de travail et définition de la Stratégie Littoral 76 (SL76).

Le **Directeur de la DDTM 76** insiste sur la solidité, la cohérence et l'importance de la démarche mise en place ainsi que sur **sa gouvernance, grâce notamment à la Commission Littoral 76 et au processus de concertation**. Le lien avec les propriétaires concernés par les risques côtiers sera à établir dans le cadre de la mise en œuvre de la SL76. Il fait le lien avec les travaux du Comité Nationale du Trait de Côte.

Le **Président du Syndicat Mixte de l'Arques** estime nécessaire de miser sur **l'intelligence collective** pour répondre à la crise climatique, comme mis en avant dans la présente démarche. Il est crucial d'associer les communes et collectivités au plus tôt dans la démarche, **en impliquant également les communes rétro-littorales**. Il est nécessaire de construire une **solidarité territoriale** sur le sujet : la taxe GEMAPI reste mal comprise par les habitants et certains élus. Il est également important pour le territoire de bien **prendre en compte les enjeux climatiques dans les choix associés aux aménagements urbains et futurs projets de développement**, notamment concernant la gestion de la ressource en eau.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie indique que le littoral est attractif et constitue donc « une force » pour le territoire. Il est proposé de miser sur **les atouts et les fonctionnalités du milieu**, en s'appuyant notamment sur la **stratégie régionale pour la biodiversité**, qui doit être évoquée dans le cadre de la Stratégie Littorale 76.

La mairie de Criel-sur-Mer rappelle que les collectivités sont soumises à de **nombreuses contraintes limitant leurs possibilités de construction**. La gestion des espaces, notamment dans le PLU, est particulièrement difficile. Les attentes des promoteurs pour l'identification de terrains constructibles sont particulièrement pressantes, avec des enjeux d'attractivité pour le territoire.

En réponse à la mairie de Criel-sur-Mer, **le Sous-Préfet de Dieppe et le Directeur de la DDTM76** indiquent que, pour prendre en compte l'ensemble de ces éléments, c'est-à-dire intégrer les risques naturels littoraux tout en permettant le développement économique, les usages et maintenant l'intérêt écologique, **l'outil adéquat est le PPA** (Projet Partenarial d'Aménagement). À l'image de ce qui est en cours dans le cadre du projet « Basse Saône 2050 » (relocalisation d'un camping exposé aux risques, reconnexion terre-mer, etc.), le PPA permet de travailler le projet de territoire, trouver des solutions spécifiques et d'orienter les financements autour de projets positifs.

Le Maire de Quiberville-sur-Mer souligne **la frilosité des communes françaises** dans le lancement de réflexions sur le recul du trait de côte et la mise en place de PPA permis dans le cadre de la loi Climat Résilience : seulement 126 communes ont été inscrites au décret pour faire partie de la liste des communes soumises au recul du trait de côte. **Bien qu'il y ait de forts enjeux, il y a aussi beaucoup d'incertitudes. Les besoins de rassurer et de soutien de la part de l'État sont importants**. Il est difficile pour des élus qui disposent d'un mandat de 6 ans de se projeter à 2050. Par ailleurs, concernant le projet « Basse Saône 2050 », à ce jour, il n'y a pas de solution permettant la relocalisation de 8 bungalows en secteur submersible. Enfin, la **mise en œuvre du ZAN** (Zéro Artificialisation Nette) interroge également beaucoup dans le cadre de l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable du Territoire) : comment seront pris

en compte les grands projets nationaux (type EPR de Penly) et les besoins spécifiques des communes littorales pour la relocalisation des activités en lien avec les conséquences du changement climatique ?

Le Sous-Préfet de Dieppe et le Directeur de la DDTM76 indiquent que des précisions sur le sujet seront apportées. Ils rappellent qu'un soutien existe déjà pour la prise en charge des biens immobiliers directement exposés au recul du trait de côte. Par ailleurs, il s'agit ici de sujets, enjeux et situations complexes à traiter. Il est nécessaire de s'y atteler collectivement et d'aller vers un consensus. La présence du SML76 est un atout pour cela.

Le Vice-Président du SML76 précise que la SL76 n'a pas de « valeur » réglementaire. Il s'agit d'un outil pour guider les collectivités compétentes en matière d'aménagement. Aujourd'hui, le SML76 n'a pas de réponse à apporter, mais il paraît important de maintenir des possibilités de construction pour les communes littorales.

Le Directeur de la DDTM76 indique que les PPA permettront de travailler ces points localement et peut-être quelque fois de déroger à la Loi Littoral. Il rappelle l'importance cruciale de la ZAN par rapport aux objectifs climatiques et biodiversité de la France.

II. Partage des résultats du diagnostic

Le Maire de Saint-Valery-en-Caux fait part de son inquiétude au sujet de l'élévation du niveau marin dans les ports, qui par nature sont difficiles à relocaliser.

Le Président du SML76 confirme que ce point sera à prendre en compte dans la future SL76 (objet des discussions lors des prochains ateliers). Il revient également sur la question des PPA en indiquant que le SML76 pourrait être porteur de telles démarches sous réserve de définir un cadre clair de partenariat (définissant les moyens et outils).

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) estime que la Stratégie doit permettre d'approfondir les connaissances et demande si des besoins supplémentaires sont d'ores-et-déjà identifiés.

ARTELIA et le Directeur du SML76 confirment que la SL76 intègrera des actions relatives à l'acquisition des connaissances. Celles-ci seront liées à l'état des connaissances issues du diagnostic, mais aussi à l'ambition du territoire et sa stratégie : les nouvelles connaissances à acquérir doivent en effet l'être dans une optique opérationnelle, suivant les objectifs fixés. Ceci étant dit, certains besoins émergent d'ores-et-déjà et semblent être des invariants, quelque soit le type de stratégie envisagé : c'est le cas du besoin de connaissance sur l'état et l'évolution des stocks de galets, ainsi que sur leur mode de gestion futur à des fins éventuelles de protection des biens et des personnes.

Le Maire de Veules-les-Roses insiste sur le rôle important des galets dans la dynamique de recul du trait de côte et l'importance d'en savoir plus sur leur déplacement pour prendre les bonnes décisions.

La Mairie de Criel-sur-Mer précise que les galets sont très intéressants pour protéger les plages.

Le Directeur du SML76 indique que des discussions sont déjà en cours à ce sujet avec des partenaires potentiels afin de monter des projets, notamment les universitaires et également le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard. La SL76 doit permettre de dresser la liste des connaissances manquantes et des points spécifiques à traiter dans les années à venir.



Les éléments présentés sur le Diagnostic ne suscitent pas de remarques de la part du COPIL, qui valide donc l'approche générale déployée. Les livrables seront transmis pour relecture aux partenaires pendant l'été, avec finalisation du diagnostic, afin de disposer des supports de travail nécessaires pour mener les ateliers de septembre.

III. Du constat à l'action : principes et méthode d'élaboration de la SL76 fondée sur le diagnostic

Le Directeur de la DDTM76, tout en rappelant que l'important est dans un premier temps de savoir ce que le territoire souhaite faire, puis dans un second temps de réfléchir à la question du financement de la SL76, demande à ARTELIA si une évaluation financière des différents choix stratégiques sera fournie.

Le Sous-Préfet de Dieppe rappelle que la SL76 doit engager le territoire dans une démarche de recomposition spatiale.

ARTELIA indique que les ateliers de concertation prévus à l'automne auront pour principal objet de construire une vision future du territoire, autour d'une vision de résilience et d'adaptation au changement climatique. Une des questions clefs sera la définition des étapes et des temporalités pour atteindre cette vision construite et partagée par les acteurs du littoral. Certaines étapes reposeront sur le maintien, voir le confortement de certains ouvrages, ou encore sur la gestion des stocks de galets.

ARTELIA confirme que des ordres de grandeur de coûts viendront alimenter les débats, comme outil d'aide à la décision ou éléments comparatifs. Il convient cependant de rappeler qu'il s'agira d'éléments très préliminaires et qu'il est probable que le plan d'actions comprenne des demandes d'analyse coûts/bénéfices pour aller plus loin. La SL76 sera construite de sorte à pouvoir s'enrichir et s'actualiser au fur et à mesure que de nouvelles études ou connaissances permettront de préciser les choix. Chaque opération ou volet stratégique sera doté de garde-fous : si les études techniques (qui pourront par exemple intégrer des modélisations hydrauliques et des analyses-coûts-bénéfices permettant de porter plus loin les réflexions) montrent que certaines actions sont finalement disproportionnées par rapport aux enjeux concernés ou aux approches alternatives, la Stratégie Littoral 76 pourra alors être actualisée en conséquence. La temporalité des actions pourra également être actualisée, en accélérant par exemple son calendrier d'adaptation ou de recomposition, si certaines solutions techniques ne s'avéraient finalement pas faisables.

Les participants sont invités à faire part de leurs remarques :

La Région Normandie salue la cohérence de la démarche, de l'échelle de travail et de la gouvernance mise en place (2 cellules hydro-sédimentaires concernées, implication des EPCI concernés, etc.). La Région rappelle son engagement aux côtés du Réseau d'Observation du Littoral Normandie / Hauts-de-France (RO autour de l'acquisition et le partage de données).

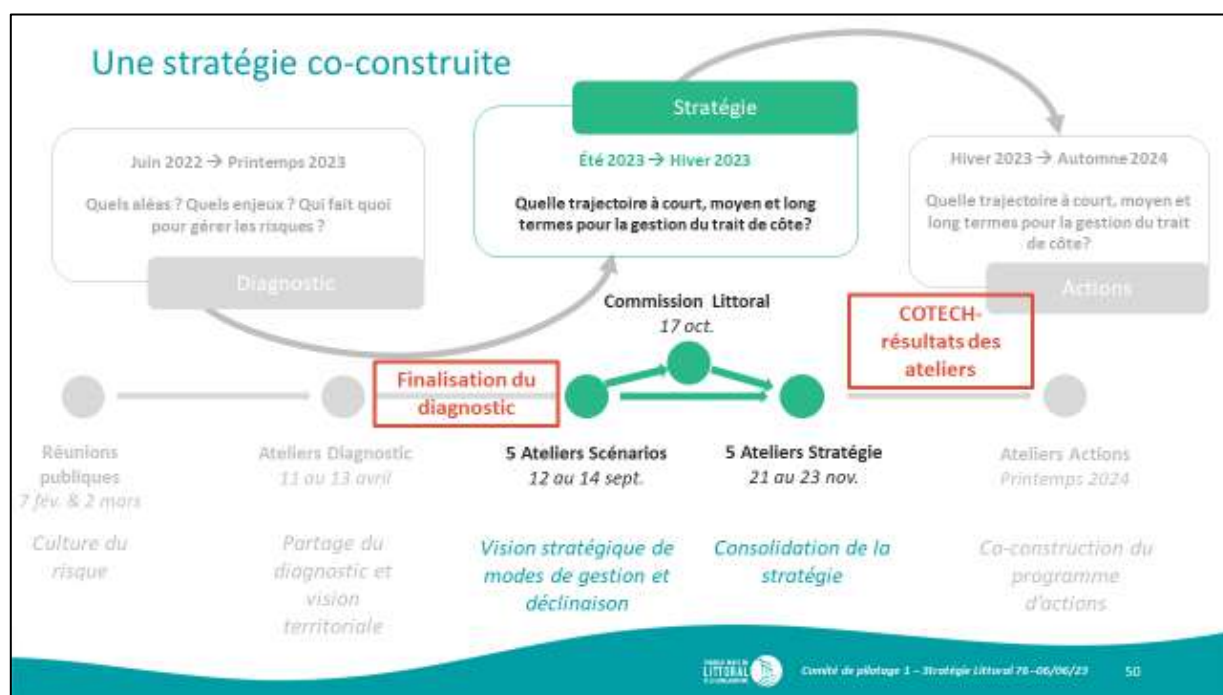
L'Agence de l'Eau Seine Normandie estime que le département de la Seine-Maritime est plutôt en avance sur ces réflexions, avec la mise en place de cette démarche de co-construction après la mise en place d'une gouvernance adaptée (le SML76). Le besoin d'anticipation est important pour ne pas subir les conséquences du changement climatique.

La Sous-Préfecture du Havre constate que de nombreuses démarches se mettent en place autour notamment du Syndicat mixte Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre, de la zone d'activité du Havre soumise au risque de submersion, etc. **Cette SL76 semble essentielle pour le territoire.**

La Chambre d'Agriculture 76 trouve l'approche intéressante : **le littoral est un atout en terme d'attractivité, mais il est également vulnérable et le recul du trait de côte perturbe les activités du territoire.** Au sujet du ZAN, la sobriété foncière et le respect des terres agricoles sont nécessaires sur le territoire pour limiter les impacts de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles. La profession agricole prendra « sa part » et sera un partenaire pour permettre la concrétisation des projets de relocalisation nécessaires, tout en gardant néanmoins une vision globale à l'échelle du territoire pour **limiter la consommation foncière et des impacts non justifiés sur l'environnement et l'agriculture.**

Les éléments présentés en terme de méthode ne suscitent pas de remarques de la part du COPIL, qui valide donc l'approche méthodologique déployée pour lancer la phase 2.

IV. Prochaines étapes





Le **SML76** rappelle le calendrier des mois à venir :

- Finalisation du rapport « diagnostic » **durant l'été**,
- **Du 12 au 14 septembre** : 5 ateliers de co-construction des scénarios d'évolution du littoral à long terme,
- **17 octobre** : 3^{ème} Commission Littoral 76 (comprenant un atelier spécifique avec les élus pour réfléchir à une stratégie selon les différentes configurations territoriales (valleuses, basses vallées, etc.)),
- **Du 21 au 23 novembre** : 5 ateliers de consolidation de la stratégie,
- **Hiver 2023** : Comité technique (présentation du résultat des ateliers).

CONCLUSION

Les sous-préfectures du Havre et de Dieppe ainsi que le Président du SML76 remercient les participants pour les échanges. Ils insistent sur la nécessité de conserver la dynamique très positive actuellement lancée, et de travailler en atelier sur les modalités de mise en œuvre de la SL76 : communication/pédagogie (*exemple de la vidéo simulant une submersion marine à Étretat présentée précédemment par le Professeur COSTA*), travail sur l'acceptabilité, le réglementaire, le financement... Dans un esprit d'intérêt général.



2 réunions publiques : ~ 100 participants
5 ateliers par secteur : ~ 170 participants



8 ateliers de formations élus/agents : ~130 participants
2 ateliers de formation acteurs socio-éco : ~ 30 participants